



## 25-(OH)-VITAMINE D (D2 + D3)

Version NOVEMBRE 2014

Fiche rédigée en concertation avec les rhumatologues de l'établissement.

### Indications :

En bleu : indications prises en charge par l'UNCAM (JO du 14/08/2014)

En noir : indications supplémentaires basées sur les recommandations internationales et nationales.

- suspicion de rachitisme ou d'ostéomalacie et, plus largement, toute situation de fragilité osseuse caractérisée par des fractures non traumatiques, ou une DO basse.
- suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal au-delà de trois mois après transplantation et IRC au stade 3b et au-delà y compris les dialysés chroniques.
- avant et après chirurgie bariatrique et plus largement dans toute situation de malabsorption.
- évaluation et prise en charge des patients présentant des signes cliniques compatibles avec une carence en vitamine D (personnes âgées sujettes aux chutes répétées sans explication, douleurs musculo-squelettiques sans explication) ou une surcharge en vitamine D (lithiases, néphrocalcinose, calcifications extra-squelettiques)
- respect des RCP des médicaments préconisant le dosage de la vitamine D.
- Bilan phosphocalcique incluant le dosage de la PTH.

Ce dosage est inutile lors de la mise en route ou du suivi d'un traitement par Vitamine D, en dehors des situations décrites ci-dessus et de l'instauration d'un traitement anti-ostéoporotique.

### Interprétation :

- Carences : < 10 µg/l
- Seuils recommandés :
  - dans le cadre des pathologies osseuses : 30-70 µg/l
  - pour la population générale : 20-70 µg/l
- Possible intoxication vitaminique D > 150 µg/l

Règle de redondance : le dosage est annulé s'il existe une antériorité < 3 mois.

### Références :

- *Nomenclature des Actes de Biologie Médicale, version septembre 2014*
- *Communiqué de presse de l'Académie de Médecine du 7 mai 2014*
- <http://www.grio.org/documents/actualites-professionnelles-250-1310456244.pdf>
- *Souberbielle JC, et al. Ostéopathies fragilisantes, maladie rénale chronique, malabsorptions, anomalies biologiques du métabolisme phosphocalcique : les bonnes indications pour un remboursement raisonné du dosage de vitamine D. Ann Biol Clin 2014 ; 172 : 385-389*